

2020

Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le 18/10/2021

ID : 041-254100837-20211012-38_2021-DE

Berger
Levrault



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. »

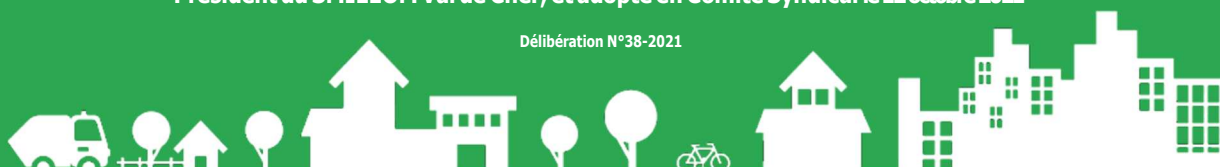
**Rapport 2020 à la disposition du public au SMIEEOM Val de Cher,
dans les collectivités adhérentes et sur le site Internet**

Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination
des Ordures Ménagères Val de Cher

Rapport présenté par M. Éric MARTELLIÈRE,

Président du SMIEEOM Val de Cher, et adopté en Comité Syndical le 12 octobre 2021

Délibération N°38-2021



Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le 18/10/2021



ID : 041-254100837-20211012-38_2021-DE



Préambule

Ce rapport vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Table des matières

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
II - LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	7
III -INDICATEURS TECHNIQUES	7
3.1 - LES ORDURES MENAGERES	9
3.2 - LES DECHETS RECYCLABLES.....	13
3.3- LES DÉCHÈTERIES	21
IV - COMMUNICATION	23
4.1 - Lasensibilisation	23
V - RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	27
VI - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	28
VII - INDICATEURS FINANCIERS	30
BILAN.....	36



I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Le SMIEEOM Val de Cher (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères) est un Etablissement Public, créé en 1973, par arrêté préfectoral du 13 septembre 1973.

Le SMIEEOM Val de Cher exerce depuis 1975 la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers pour le compte des trente-trois communes de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, et de deux communes de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

CC VAL DE CHER - CONTROIS	
Angé	904
Châteauvieux	542
Châtillon-sur-Cher	1754
Chémery	983
Chissay-en-Touraine	1153
Choussy	343
Le Controis-en-Sologne	7014
Coudes	553
Couffy	506
Faverolles-sur-Cher	1415
Fresnes	1182
Gy-en-Sologne	512
Lassay-sur-Croisne	258
Mareuil-sur-Cher	1165
Méhers	345
Meusnes	1110
Monthou-sur-Cher	978
Montrichard Val de Cher	3861
Noyers-sur-Cher	2765
Oisly	382
Pontlevoy	1691
Pouillé	816
Rougeou	159
Saint-Aignan	2924
Saint-Georges-sur-Cher	2730
Saint-Julien-de-Chédon	773
Saint-Romain-sur-Cher	1512
Sassay	1043
Seigy	1079
Selles-sur-Cher	4631
Soings-en-Sologne	1633
Thésée	1154
Vallières-les-Grandes	956

CC du Romorantinais et du Monestois	
Billy	1029
Mur-de-Sologne	1536

▶ **35 communes**
▶ **51 391 habitants**
Données INSEE



Carte du SMIEEOM Val de Cher



II - LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les Collectivités Associées, dans les conditions prévues aux articles L 5212-6 à L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à raison de :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Au cours de l'année 2020, le comité syndical du SMIEEOM s'est réuni **5 fois** pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées :

- 11 février
- 11 mars
- 14 septembre
- 30 septembre
- 13 octobre

III -INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte et traitement des déchets ménagers



Le SMIEEOM assure la compétence

« collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Cette compétence comprend :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- La collecte et le tri des déchets valorisables en apport volontaire
- La gestion de quatre déchèteries
- Le transfert et le traitement des déchets ultimes



RECAPITULATIF DES Indicateurs

Ce tableau reprend l'ensemble des tonnages collectés et transférés :

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
COLLECTE						
Collecte séparée		✓	✓	✓	✓	✓
Collecte en Porte à porte		✓				
Collecte en PAV			✓	✓	✓	✓
Population desservie	2019	51 845	51 845	51 845	51 845	51 845
	2020	51 391	51 391	51 391	51 391	51 391
Tonnages annuels	2019	10 731,970	1 030,500	1 034,680	2 209,280	14 612,138
	2020	11 133,020	1 008,220	916,840	2 193,500	11 840,421
	2019 ratio kg/hab	207,001	19,877	19,957	42,613	281,843
	2020 ratio kg/hab	216,634	19,619	17,840	42,683	230,399
Distances parcourues en km	2019	233 948	68 313	15 213	19 621	178 161
	2020		70 484	16 958	21 198	
Couleur des contenants		cuve grise, couvercle bordeaux	jaune	bleu	vert	benne
Nombre de contenants	2019	30 262	245	176	198	✓
	2020	30 539	246	177	199	✓
TRANSFERT ET TRAITEMENT						
Collecte séparée		✓	✓	✓	✓	✓
Tonnages annuels transférés		10 970,48	582,950	786,940	2 205,900	11 840,421
Traitement		incinération ou enfouissement	recyclage et enfouissement refus	recyclage et enfouissement refus	recyclage	recyclage et enfouissement





En plus de ces compétences statutaires, le syndicat exerce plusieurs autres missions dont :

- La mise à disposition de poubelles
- La collecte de déchets auprès d'établissements administratifs et des campings, soumis à la redevance spéciale depuis 2004 (établissements qui ne sont pas soumis à la TEOM, et qui bénéficient du service)
- La communication et la sensibilisation du public et des scolaires, au tri des déchets et à l'environnement
- La prévention en matière de production de déchets

3.1 – LES ORDURES MENAGÈRES

3.1.1 – ORGANISATION GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la collecte des ordures ménagères a été déléguée à un prestataire privé, la société SEPUR.

Ce marché lie le syndicat à cette entreprise pour un marché d'une période de 5 ans, dont la fin est prévue le 31 décembre 2020, renouvelable 1 fois 2 ans.

Lors de cette collecte, il est à noter que le syndicat ramasse également les déchets des professionnels (petites entreprises, artisans, commerçants), dès lors que leurs déchets sont assimilables à des déchets ménagers (en qualité et en quantité).

Seuil de collecte pour producteurs non ménagers : à ce jour, il n'existe aucun seuil au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés.

Le syndicat assure l'achat des bacs à roulettes. Ils sont mis à la disposition des habitants par notre prestataire, la société SULO ou par un agent du syndicat, ils restent cependant la propriété du SMIEEOM Val de Cher.

Le comité syndical a défini la grille de dotation suivante :

Volume à destination des familles :

- ✓ Un bac de 120L pour les foyers de 1 à 3 pers.
- ✓ Un bac de 240L pour les foyers de 4 pers et +

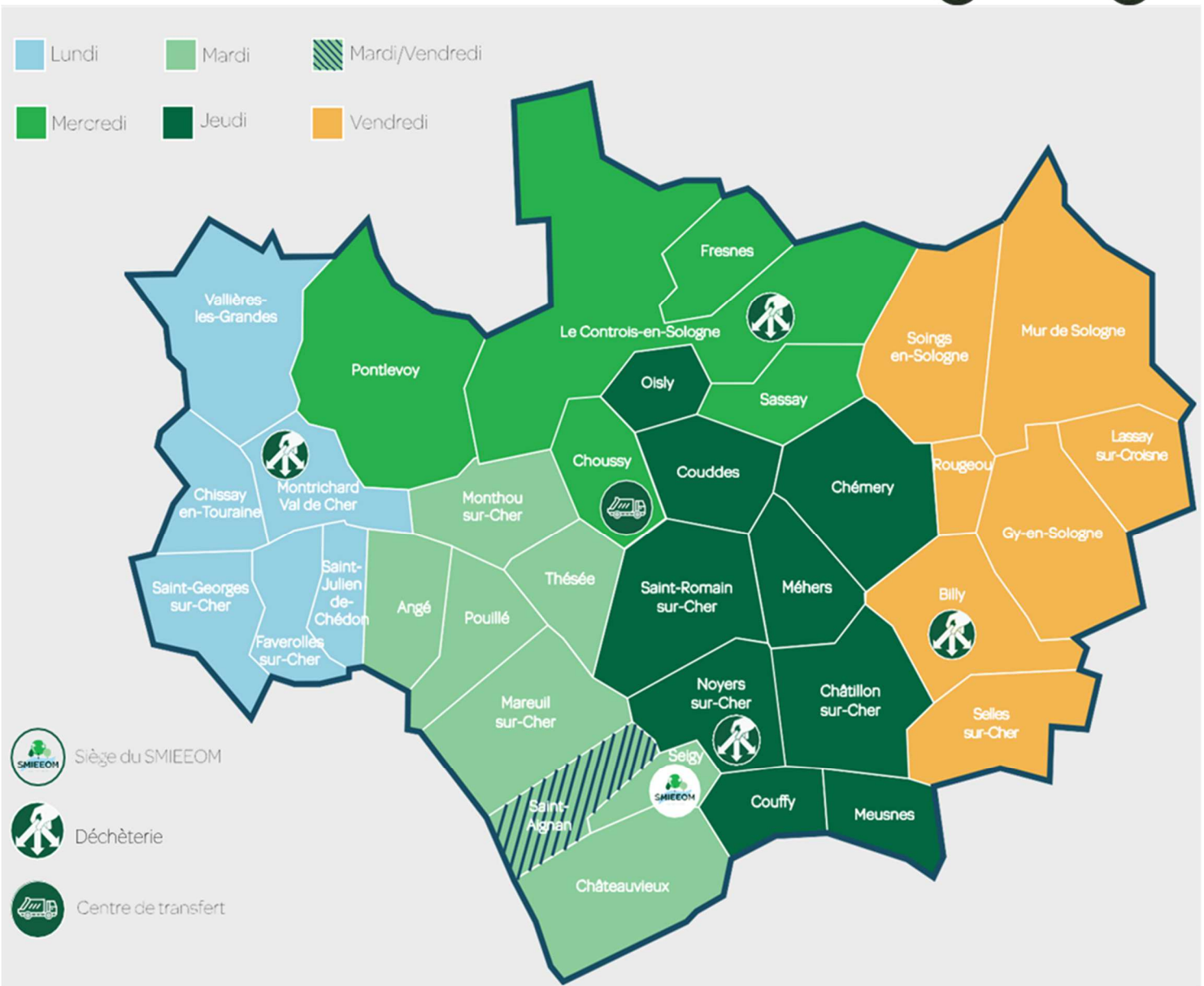
Volume à destination des professionnels :

- ✓ Un bac de 340L
- ✓ Un bac de 660L



JOURS DE COLLECTE

Selon un planning hebdomadaire,
Chaque commune est collectée une fois par semaine,
Exceptée la commune de St Aignan, qui est collectée 2 fois par semaine.
Ces collectes sont assurées par 4 bennes de 26T et une mini-benne de 11T600.



3.1.2 - Tonnages

Collecte



2019

10 731,970 tonnes d'ordures
ménagères résiduelles

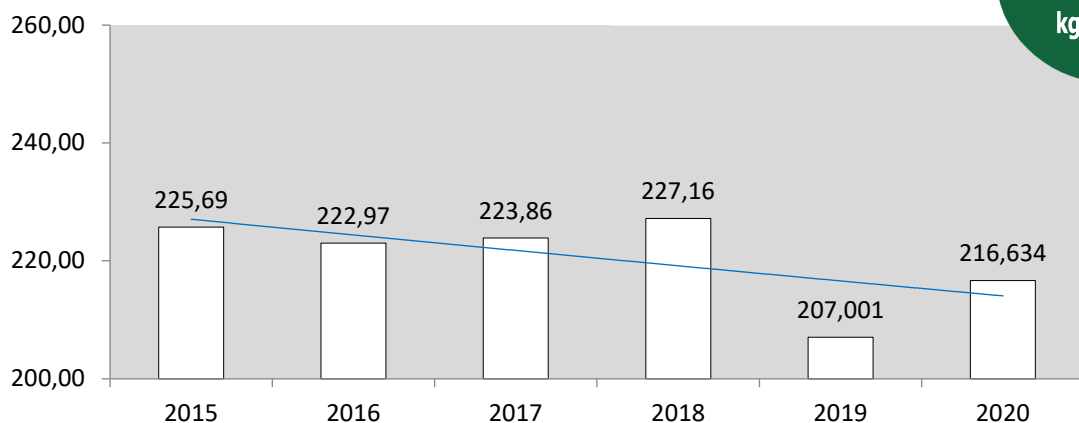
Ratio
207,00
kg/hab./an

2020

11 133,020 tonnes d'ordures
ménagères résiduelles

Ratio
216,634
kg/hab./an

Evolution de la production moyenne des ordures ménagères résiduelles



APPLICATION DE LA R437

Conformément au règlement de collecte du SMIEEOM Val de Cher, du marché qui nous lie avec la Sté SEPUR, et à la Recommandation R437, le syndicat s'engage dans la suppression de manœuvres dangereuses, telles que :

- ▶ Les marches arrière,
- ▶ La collecte bilatérale.

Des visites sur le terrain sont nécessaires pour étudier la solution la plus adaptée :

- ▶ Passage de la mini-benne en sens normal de circulation,
- ▶ Ou présentation des bacs roulants en point de regroupement.

Le syndicat informe les usagers, puis les mairies des changements à apporter en fonction de chaque étude réalisée.





Traitement



ORGANISATION DU TRANSFERT DES OMR

Chaque benne à ordures ménagères vient déposer le produit de la collecte au Centre de Transfert de CHOUSSEY. En effet, afin d'optimiser les coûts de transport vers l'exutoire final, les déchets bruts sont déposés dans une fosse de réception de 250 m³. Cela permet aux bennes de collecte d'être opérationnelles à nouveau pour effectuer de nouvelles collectes de proximité.

Ensuite, le chargement des déchets est effectué par le personnel du syndicat, grâce au grappin sur pont roulant via un camion semi-remorque à fond mouvant alternatif (FMA). La semi-remorque, une fois remplie (en moyenne 21 tonnes par FMA), va déposer son contenu dans un centre d'enfouissement, ou dans une unité d'incinération.

Le SMIEEOM Val de Cher a souhaité se regrouper avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour réaliser le renouvellement de ce marché. Depuis le 1^{er} août 2018, ce marché a été délégué au prestataire SUEZ RV Centre Ouest, basé à Montlouis, pour une durée de 78 mois, soit le 31 janvier 2025 avec possible reconduction 2 fois 1 an, qui propose soit d'enfouir ou d'incinérer les déchets ultimes.



INCINERATION ARCANTE- Blois

6 736,660 T en 2020
Soit 131,08 kg/hab./an

7 969,860 T en 2019

61%



ENFOUISSEMENT Villeherviers

4 233,820 T en 2020
Soit 82,38 kg/hab./an

2 668,880 T en 2019

39%

En 2020

Ce sont donc **10 970,480 T** de
déchets qui ont été traités



3.2 - LES DECHETS RECYCLABLES

3.2.1 – Organisation générale

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la collecte et le tri des déchets recyclables ont été délégués à un prestataire privé, la Sté SOCCOIM SAS. Ce marché a été conclu pour une période de 78 mois, qui prendra fin le 31 janvier 2025, renouvelable 2 fois 1 an.

La collecte s'effectue par apport volontaire pour les trois flux. La collecte du verre a débuté en 1983, et celle du papier et de l'emballage a débuté en 2002.

En ce sens, le SMIEEOM Val de Cher a mis en place des « ECO POINT » qui se composent, au minimum, de trois colonnes d'apport volontaire (verre, papier et emballage).

Le SMIEEOM Val de Cher dispose également de colonnes à verre isolées (Salle des fêtes, aire d'accueil gens du voyage, campings...), ainsi que d'emballages et de papier (école, collège, restaurant scolaire, maison de retraite).

La collecte est réalisée par des camions bennes équipés d'une grue.



Le Saviez-vous ?



LE SYNDICAT
INSTALLE 1
COLONNE PAR
FLUX POUR 300
HABITANTS

Lors de la collecte des emballages en début de semaine, les chauffeurs réalisent un relevé de taux de remplissage des colonnes des autres flux, ce qui permet d'organiser les collectes Papier et Verre pour la fin de la semaine en fonction des priorités. Certaines colonnes, implantées à des points stratégiques, et à forte fréquentation, sont collectées le vendredi.



INFORMATION PRATIQUE : Les consignes de tri



**J'apporte le verre
et les bocaux aux
colonnes de tri vertes**



Sans les **bouchons**
ni les **couvercles**



**J'apporte les emballages
(vidés et raclés, avec les bouchons)
aux colonnes de tri jaunes**



➔ Bouteilles et
flacons plastiques



➔ Emballages métalliques



➔ Emballages cartonnés



**J'apporte le papier aux
colonnes de tri bleues**



➔ Et les journaux, magazines,
publicités, enveloppes brunes
et blanches



1.2.1.1 – Le Verre

LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du verre, le syndicat dispose de **199 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

Les administrés du syndicat ont permis la collecte de **2 193,500 tonnes de verre**.

Ratio
42,683
kg /hab./an

LE TRANSFERT



Le verre est acheminé vers une plateforme bétonnée et étanche au Centre de transfert de Choussy. Le chargement du verre est réalisé par le personnel du syndicat.

En 2020, **2 205,900 tonnes de verre** ont été acheminées par Verallia dans leurs unités de recyclage à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71).

La différence de tonnage entre l'apport et le transfert s'explique par des dépôts réalisés par des professionnels en direct.

LE TRAITEMENT



Schéma de recyclage du verre



Le verre subira les différentes étapes du recyclage :

Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : bouchon, papier...

Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour faire à nouveau des emballages en verre.

La seule limite du recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

3.2.1.2- Le papier

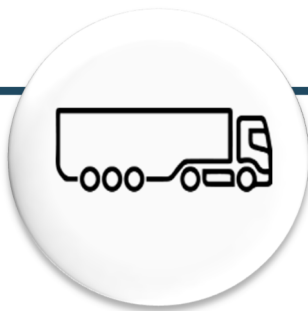
LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du papier, le syndicat dispose de **177 colonnes d'apport volontaire** réparties sur son territoire.

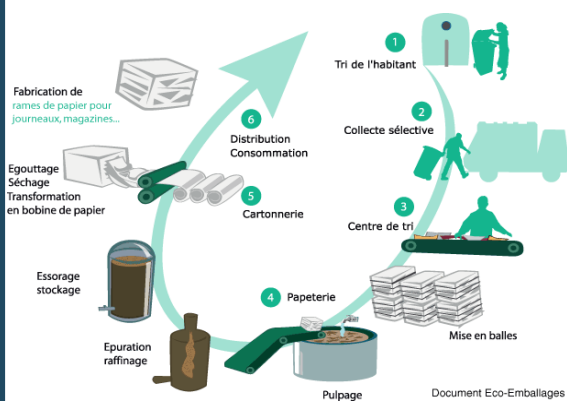
Les usagers ont permis la collecte de **916,840 tonnes de papier**.

Ratio
17,840
kg /hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collecté, le papier est acheminé vers le **centre de tri de Mur-de-Sologne**. Après tri, il sera récupéré, en vrac, par un papetier pour subir les différentes étapes de recyclage :



LE TRAITEMENT

En 2020, **786,940 tonnes de papier** ont été acheminées vers l'unité de recyclage de NORSKE SKOG GOLBEY (88), qui prend à leur charge le transfert du papier à recycler.

Cette année, le refus de tri des papiers est de 6,99 % contre 5,65 % en 2019

Depuis le 1er juillet 2013, le gros de magasin (documents sous pochette plastique, catalogues à couverture en carton, enveloppes Kraft...) est valorisé.

Quantité de tonnes détournée du refus de tri des papiers :

- ✓ en 2020 : 54,880 tonnes
- ✓ en 2019 : 82,073 tonnes



3.2.1.3 – Les Emballages

LA COLLECTE



Pour permettre la collecte des emballages, le syndicat dispose de **246 colonnes de tri** réparties sur les communes de son territoire.

Les habitants du territoire ont permis la collecte de **1 008,220 tonnes d'emballages**

Ratio
19,619
kg /hab./an



LE TRANSFERT

Une fois collectés, les emballages sont acheminés vers le **centre de tri de Mur-de-Sologne**. Les différents emballages sont triés et séparés par matériaux (aluminium, acier, briques, plastiques, cartons).



LE TRAITEMENT

Ces matériaux sont expédiés vers leur propre filière de valorisation pour subir les différentes étapes de recyclage. Le transport de ces déchets est pris en charge par les repreneurs.

En 2020, ce sont 582,950 tonnes qui ont été acheminées vers :

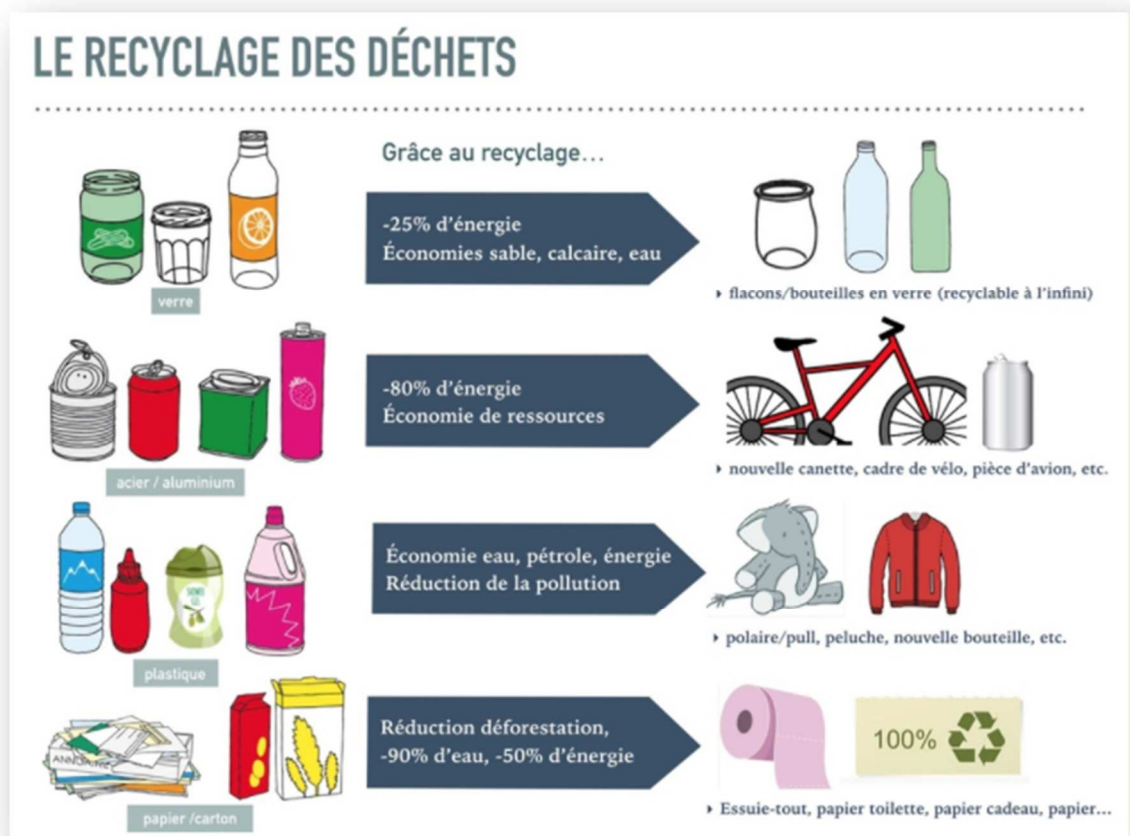
Matières	Repreneurs agréés	Tonnes livrées aux filières de recyclage		
		2019	2020	diff
Acier	ARCELOR PACKAGING	90,840	95,257	4,862
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	4,856	10,133	108,670
Plastiques	VALORPLAST	192,233	193,96	0,898
	PET Clair	119,964	109,840	-8,439
	PET Foncé	25,692	36,900	43,624
	PEHD	46,577	47,220	1,381
Cartons d'emballage	EUROPAC	265,274	244,125	-7,973
Briques alimentaires	REVIPAC	33,303	39,475	18,533
	Tonnages repris	586,506	582,950	



Faisons parler les chiffres différemment ...



Ce tonnage ainsi redirigé servira à la fabrication de nouveaux objets, comme par exemples :



Recycler ces matières aura aussi permis d'économiser les ressources suivantes :

Matières	REPRENEURS	tonnages en 2020	Des bénéfices environnementaux				De fabriquer de nouveaux produits
			kg eq c02	Soit parcours en voiture (km)	Méga joule	Soit consommation énergétique (jours d'une TV LCD)	
Acier	ARCELOR PACKAGING	95,257	140 409	1 265 108	777 869	19 643	1 238 lave-vaisselle
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	10,133	78 024	702 906	1 337 171	205 720	2 969 cadres de vélo de 2kg
Plastiques	PET Clair	109,840	254 939	2 296 425	2 945 030	453 090	57 117 couettes ou 637 182 ours en peluche
	PET Foncé	36,900	176 652	1 591 803	2 447 051	376 437	96 402 arrosoirs
	PEHD	47,220					417 656 bidons de lubrifiants
Cartons d'emballage	REVIPAC	244,125			2 779	427	916 201 boîtes à chaussures de 200g
Briques alimentaires	REVIPAC	39,475			328	51	303 642 rouleaux de papier toilette
			650 024	5 856 242	7 510 228	1 055 368	



Caractérisation des emballages

Une fois la collecte effectuée, le camion dépose au centre de tri le contenu de son camion. A son arrivée, il est prélevé un échantillon d'un poids minimum de 35 kg pour évaluer le pourcentage de matières triées par type flux : acier, aluminium, plastiques, cartons d'emballages, briques alimentaires, et refus de tri.

Taux de refus
25,72%

Le refus de tri correspond aux erreurs de tri des usagers, des déchets non recyclables ou destinés à un autre exutoire (déchèterie, composteur, poubelle).

Le taux de refus de tri annuel est la moyenne des résultats des 24 dernières caractérisations effectuées :

Date	Communes collectées	Taux refus
21/01/2020	St Romain	24,45
27/01/2020	Contres	30,6
10/02/2020	Contres/Fresnes	24,4
18/02/2020	Chemery/Mehers	36,02
02/03/2020	Vallières / Montrichard	29,2
16/03/2020	Montrichard	32,05
covid	covid	28,65
covid	covid	28,65
covid	covid	28,65
covid	covid	28,65
202/06/2020	Pontlevoy/Thenay	18,15
15/06/2020	St Georges	19,5
07/07/2020	?	31,05
28/07/2020	Mareuil/Angé/Pouillé/St Julien	28,25
03/08/2020	Ouchamps/Fougères/Fresnes	24,3
24/08/2020	toute la vallée	22,6
07/09/2020	?????	33,4
21/09/2020	Saint- Georges	26,84
06/10/2020	Thésée/Mareuil	21,3
20/10/2020	Chatillon ???	15,9
03/11/2020	Noyers / st romain	16,5
17/11/2020	Billy, Chatillon, Soings	22,63
08/12/2020	Faverolles/Chissay	22,76
18/12/2020	Soings Chatillon Billy St Romain	22,85
TAUX DE REFUS MOYEN		25,72



EN RESUME ...



En cumulant l'ensemble des tonnages des déchets recyclables :

	<u>Collectés</u>
▪ Verre	2 193,500
▪ Papier	916,840
▪ Emballages	1 008,220

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté **4 118,560 tonnes de déchets collectés**,
soit **80,14 kg/hab./an**



Dont **3 571,385 tonnes ont été valorisées et transformées en des matières premières secondaires** :

• Verre	2 205,900
• Papier	786,940
• Emballages	578,545



Ainsi le taux de valorisation matières sur ces types de collecte est de

▪ **23,42%**

*tonnage valorisé*100
(/tonnage global)*

La collecte globale sur le territoire du SMIEEOM
Val de Cher des déchets ménagers :

- ☑ **Ordures ménagères en porte à porte :**
11 133,020
- ☑ **Déchets recyclables en apport volontaire :**
4 118,560
- **15 251,580 tonnes de déchets tous confondus**



3.3- LES DÉCHÈTERIES



Depuis le 1er janvier 2016, l'exploitation des déchèteries a été séparée en 4 lots, échéance 31/12/2020 :

Lot 1 – Gardiennage par le prestataire PACIFIC SERVICE

Lot 2 – Transport et traitement du carton, du bois, du tout-venant, des végétaux et des gravats sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS.

Lot 3 – Transport et traitement de la ferraille sur les quatre sites par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 4 – Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques sur les quatre sites par le prestataire BS Environnement

3.3.1 - Fréquentations

En cette période de pandémie, les déchèteries ont été fermées au public, puis ouvertes avec des modifications adaptées à la réglementation sanitaire.

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation annuelle pour chaque site



Nombre d'entrées	2019	2020	Différence	Evolution %
Déchèteries fixes				
Billy	26 169	21 039	-5 130	-0,20
Contres	27 812	25 602	-2 210	-0,08
Montrichard	45 964	37 970	-7 994	-0,17
Noyers sur Cher	26 842	23 816	-3 026	-0,11
TOTAL	126 787	108 427		
Déchèteries mobiles				
Lassay s/Croisne	0	109	109	
Mur de Sologne	437	396	-41	-0,09
Saint Aignan	359	261	-98	
TOTAL	796	766		



3.3.2 - Tonnages

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté dans ses déchèteries **11 840,421** tonnes de déchets.

Ratio
230,399
kg /hab./an

Synthèse des tonnages apportés en déchèterie et mode de traitement

Tonnage collecté pour chaque flux collecté en déchèteries, soit dans le cadre de marché, ou de collectes réalisées par les éco-organismes en contrat avec le syndicat.

Type de déchets	Repreneurs	Eco organismes	Traitement	Recettes ou soutien financier	Tonnage collecté	Ratio kg/hab.	Tonnage collecté	Ratio kg/hab.	Evolution %
					2019	2020			
Tout venant	SOCOIM		Enfouissement	non	4 176,320	80,569	3 527,070	68,632	-15,55
Gravats	SOCOIM		Enfouissement	non	3 110,690	60,011	2 341,400	45,561	-24,73
Déchets Verts	SETRAD		Recyclage	non	3 361,470	64,849	2 641,230	51,395	-21,43
Ferrailles	SOCOIM		Recyclage	oui	722,060	13,930	627,520	12,211	-13,09
Cartons	SOCOIM		Recyclage	oui	541,880	10,454	495,940	9,650	-8,48
Bois	SOCOIM		Recyclage	non	907,970	17,517	709,900	13,814	-21,81
Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	ECO-DDS	Recyclage, valorisation	oui	150,076	2,895	142,126	2,766	-5,30
Déchet d'Equipement Electrique Electronique	ECO-SYSTEMES	OCAD3E	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	537,465	10,369	461,563	8,981	-14,12
Ampoules/néon	RECYLUM		Recyclage, valorisation	oui	1,618	0,031	1,806	0,035	11,62
Pneus	MEGA PNEUS 37	ALIAPUR	Réutilisation, recyclage, valorisation	non	31,160	0,601	24,580	0,478	-21,12
	MEGA PNEUS 37		valorisation	non	19,640	0,379	0,000	0,000	-100,00
Textiles	LE RELAIS	ECO TLC	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	42,762	0,825	31,815	0,619	-25,60
Déchet d'Elément d'Ameublement	ECO-MOBILIER	ECO-MOBILIER	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	1 004,400	19,377	831,520	16,180	-17,21
Piles	COREPILE	COREPILE	Recyclage, valorisation	non	3,138	0,061	2,785	0,054	-11,25
Cartouches d'encre	LVL		Recyclage, valorisation	non	1,042	0,020	0,754	0,015	-27,64
Radiographie	Rhones Alpes Argent		Recyclage, valorisation	non	0,447	0,009	0,412	0,008	-7,83
Tonnage global collecté en 2020					14 612,138	281,90	11 840,421	230,399	



IV – COMMUNICATION

4.1 - La sensibilisation

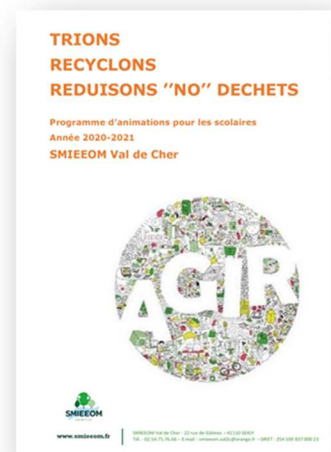
Des actions ont permis de sensibiliser les usagers de nos services, du plus petit au plus grand, en passant de la sensibilisation, à la collecte des déchets laissés dans la nature, à la réutilisation de matière, au geste final : le tri des déchets ...

Voici une rétrospective de certaines actions :

PUBLIC	ACTIONS	NB personnes touchées	Nb interventions
SCOLAIRE	TOURNEE THEATRE	1 087	8
SCOLAIRE	INTERVENTIONS ECOLE	1 371	64
SCOLAIRE	OPERATION PROPRETE	273	2
PUBLIC	JOURNEE PROPRETE	55	2
ESTIMATION		2 786	76

Pour insuffler des gestes responsables dès la plus jeune enfance, notre service communication propose :

- **Des pièces de théâtre**, qui permettent de porter un message fort et marquant
- **Des ateliers en milieu scolaire et en centre de loisirs :**
 - o Poubelle de tri
 - o Recycler le papier
 - o Dégradation des déchets dans la nature
 - o Comprendre le lien entre déchets et climat
 - o Fabriquer une éponge Tawashi
 - o Visite d'une déchèterie





S'adapter à la crise sanitaire ...

Ce spectacle, programmé et reporté 3 fois cette année en raison de la crise sanitaire, n'a pu avoir lieu. Sa programmation s'est transformée en captation, vidéo diffusée par les enseignants dans les classes maternelles au 1er trimestre 2021.

Pour consolider les efforts de chacun des habitants du territoire, des actions de sensibilisation sont organisées, telles que :

- **Des journées propreté** (accompagnement des communes ou associations en mettant à disposition du matériel, des stands d'information)
- **La participation à des événements associatifs locaux**
- **La mise à disposition de constants éco-responsables** pour les manifestations organisées par les associations et collectivités (écocup, colonnes de tri mobiles, corbeilles de tri...)
- **Mise en place d'une campagne de communication auprès des particuliers** pour promouvoir l'aide financière à l'achat de composteurs : affiche, plaquette de communication, création d'un guide de compostage, tire-lire goodies...



Tire-lire



Contrôle qualité

Un ambassadeur de tri a rejoint l'équipe du syndicat pour réaliser des contrôles sur la qualité du tri, rencontrer les usagers, expliquer la nécessité de trier les déchets et de les apporter aux colonnes de tri.



4.2- Les supports

Pour aider les usagers dans leur quotidien ...

Les sacs de pré-tri



2 éco du tri ont été distribués en toutes boîtes en mai et septembre



Les stop pub



Le syndicat conforte sa communication digitale !



<https://twitter.com/smieeom41>

Et toujours sur :



et notre site internet ...



Une présence dans la presse locale toujours active !

Le SMIEEOM Val de Cher continue son partenariat avec la presse locale, notamment La Nouvelle République, Le Petit Solognot, et a élargi son action en réalisant des insertions dans les journaux tels que La Renaissance, La Brise, 30 jours Sologne Val de Cher.



Informer ...
 Bulletins communaux, presse ...



saint-aignan

Un troisième site de tri enterré

Le Smieeom poursuit la modernisation de ses installations avec l'inauguration d'un troisième point d'apport volontaire place Alexandre-Dumas. L'inauguration de ce site en présence du président et de la vice-présidente du Smieeom, Eric Martellière et Catherine Bréchet, ainsi que des élus de Saint-Aignan, a été l'occasion de rappeler la politique du Smieeom en matière de tri et de collecte des ordures ménagères. En effet depuis 2013, et à la volonté d'améliorer l'hygiène grâce à un environnement

propre et sûr pour le traitement des ordures, l'installation de 50 points d'apport volontaire enterrés qui assurent une meilleure sécurité pour les citoyens et une plus grande facilité d'accès aux citoyens des personnes âgées ou à mobilité réduite. La municipalité a annoncé que les installations situées à côté du Super U sont être supprimées, et qu'à partir du 2 novembre, les usagers sont invités à déposer leurs déchets recyclables place Alexandre-Dumas.

Cor. NR : Christophe Robbé

favorolles-sur-cher

Nouveau point de dépôt des déchets ménagers

Vendredi 20 novembre, se déroulait la réception officielle des travaux de tri au centre multifonctionnel de Favorolles sur Cher. Le maire Bertrand Giraud et son adjoint, Jean-Michel Vrillon recevaient Eric Martellière, président du Syndicat mixte d'Équipement et d'élimination des ordures ménagères (SMIEEOM), Catherine Bréchet, sa vice-présidente, et Bernard Giraud, la chargée de communication de Favorolles-sur-Cher.

Six nouveaux points d'apport volontaires (PAV) enterrés vont donc être remplacés par de nouvelles installations qui ont été surprises pour cause d'incidents constatés à de nombreuses reprises. Ces travaux ont été effectués durant octobre. Les anciens points de ces containers sont enterrés ou démontés. Cette nouvelle installation a une capacité de 40,79 m³ et doit être mise en place de novembre à fin février 2022 pour un investissement de 100 000 €. Elle sera financée par le Département et la Communauté de Communes Sologne Val de Cher. Le coût de cette installation est de 6,85 € par habitant.

Cor. NR : Pierre Foltran

saint-aignan

Les jeunes montrent l'exemple

Pour la 3^e édition de « Nettoyeurs la nature », les élèves du lycée Val de Cher ont mobilisé 120 personnes pour collecter les déchets qui servent à faire un compost. C'est dans le cadre du nettoyage organisé par l'association Les Jeunes Montrent l'Exemple de Saint-Aignan. Les jeunes ont accompagné de leurs enseignants ont récolté 2800 l de déchets pour 1200 l de déchets à dégrader et 1800 l de déchets recyclables.

Cor. NR : Christophe Robbé

saint-aignan

Les jeunes montrent l'exemple

Pour la 3^e édition de « Nettoyeurs la nature », les élèves du lycée Val de Cher ont mobilisé 120 personnes pour collecter les déchets qui servent à faire un compost. C'est dans le cadre du nettoyage organisé par l'association Les Jeunes Montrent l'Exemple de Saint-Aignan. Les jeunes ont accompagné de leurs enseignants ont récolté 2800 l de déchets pour 1200 l de déchets à dégrader et 1800 l de déchets recyclables.

Cor. NR : Christophe Robbé

ERIC MARTELLIÈRE

« Le SMIEEOM va anticiper pour mieux répondre aux exigences environnementales »

Mémoire du 14 septembre dernier président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Équipement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Val de Cher (SMIEEOM), Eric Martellière, maire délégué de Rouffignac-Saint-Genès, entouré dans le syndicat de l'ensemble des maires, a tenu à souligner l'importance de la gestion des déchets. Il répond à nos questions.

Qu'est-ce que le rôle du SMIEEOM ?

Le SMIEEOM a pour mission de gérer les déchets des communes membres. Il assure la collecte, le tri, et la mise en décharge ou en incinérateur des déchets.

Eric Martellière, comment allez-vous répondre aux exigences environnementales ?

Le SMIEEOM va continuer à investir dans des équipements modernes pour améliorer la qualité de la collecte et du tri des déchets.

Qu'est-ce que le rôle de la municipalité ?

La municipalité doit encourager les citoyens à mieux trier leurs déchets et à réduire leur consommation.

SMIEEOM
 22 rue des Cahiers
 41110 SEIGNY
 Tél. 02 54 75 76 06
 smieeom.valdecher@orange.fr
 www.smieeom.fr

sud Loire

noyers-sur-cher

Déchets sauvages : le ras-le-bol des élus

Devant les incivilités constatées à proximité des points de collecte des ordures, Philippe Sartrot, maire de Noyers, Catherine Bréchet, conseillère municipale, Philippe Martellière, adjoint au maire municipal, et les responsables du Smieeom ont décidé d'organiser une opération de nettoyage. Les élus de Noyers-sur-Cher ont décidé de faire un ras-le-bol des déchets sauvages.

Qu'est-ce que le rôle de la municipalité ?

La municipalité doit encourager les citoyens à mieux trier leurs déchets et à réduire leur consommation.

SMIEEOM
 22 rue des Cahiers
 41110 SEIGNY
 Tél. 02 54 75 76 06
 smieeom.valdecher@orange.fr
 www.smieeom.fr

noyers-sur-cher

« Les Écolopoux » chez les scolaires

Lundi matin, la salle des fêtes de Noyers accueillait plus de 200 élèves des écoles de Noyers, Saint-Aignan, Couffy, Châteaillon, Montpoux pour un spectacle théâtral intitulé « Les Écolopoux ». Ce spectacle a été écrit et mis en scène par les élus de Noyers-sur-Cher.

Qu'est-ce que le rôle de la municipalité ?

La municipalité doit encourager les citoyens à mieux trier leurs déchets et à réduire leur consommation.

SMIEEOM
 22 rue des Cahiers
 41110 SEIGNY
 Tél. 02 54 75 76 06
 smieeom.valdecher@orange.fr
 www.smieeom.fr



V – RELATIONS AVEC LES USAGERS

Le secrétariat informe et conseille les usagers sur les différents services du syndicat,

Le syndicat est ouvert au public du
lundi au vendredi :



9h à 12h30 et 13h30 à 17h



16h le vendredi,

Dans le respect de consignes sanitaire
en vigueur



Réception

Le standard téléphonique est
ouvert :



Du lundi au vendredi



De 9h à 12h30.



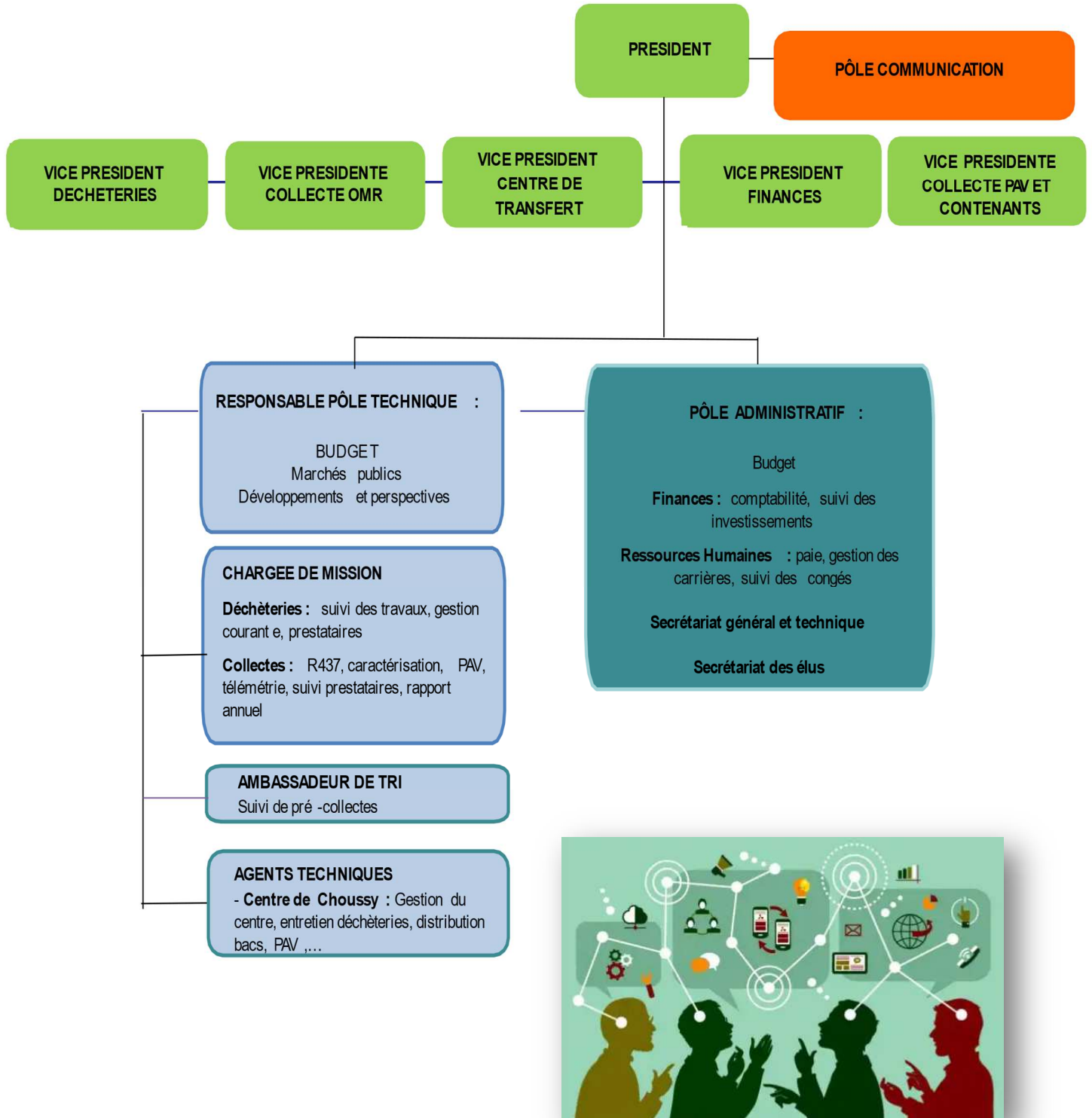
Les appels concernent :

- ✓ **Des demandes de dotation en bacs** (nouveaux arrivants, modification de la composition familiale, casse, vol...), qui sont directement saisies sur l'extranet de notre prestataire, qui réalise les mouvements à effectuer une fois tous les quinze jours - le mardi. 
- ✓ **Des réclamations, des appels téléphoniques d'usagers** ou des mairies qui sont transmises à nos prestataires de collecte par l'intermédiaire du téléphone, internet ou extranet 
- ✓ **Des interrogations de nos usagers** : horaires déchèteries, explication du système de tarification, consignes de tri...
- ✓ **Les gardiens de déchèterie nous appellent** pour procéder au retrait des bennes à pneus Aliapur, des bennes Eco Mobilier, des déchets diffus spéciaux, ou pour signaler des dysfonctionnements, 
- ✓ **Des prestataires** qui remontent des anomalies rencontrées sur le terrain
- ✓ **La collecte des ordures ménagères** (présentation de bacs verts, stationnement gênant, routes barrées, présence de vrac, demande d'aménagement pour le retournement de bennes ...) 
- ✓ **La collecte des PAV** : casse sur colonnes, problèmes rencontrés sur collecte, délai de mise à disposition de nouvelles colonnes, ...



VI – EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 – Organigramme au 31/12/2020 (élection 14/09/2020)



6.2 – Tableau des effectifs

Ce tableau récapitule les mouvements du personnel au 31/12/2020 :

EMPLOIS	EFFECTIFS				STATUTS		AGE			à temps		SEXE	
	Effectif au 31/12/19	Départ 2020	Arrivée 2020	Effectif au 31/12/20	FPT*	Contractuel	< à 30	30 à 45	> à 45	complet	non complet	M	F
Ingénieur	1	0	0	1	1			1		1		1	
Rédacteur	1	1		0									
Adjoint administratif	2			2	1	1	1		1	2			2
Adjoint technique (Centre de transfert)	2	1	1	2		2			2	2		2	
Attachée - chargée de communication	1			1		1			1		1		1
Ambassadeur de tri	1			1		1			1	1		1	
Total Emplois	8	2	1	7	2	5	1	1	5	6	1	4	3

6.3 – Absentéisme

Absentéisme	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020
	en jours	en jours	en jours	en jours	en jours	en jours
Arrêt maladie	42	25	19	40	17	24
Arrêt Longue Maladie (arrêt supérieur à 3 mois)	0	0	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	0	0	0	0	0	0
Abs. enfant malade	12	7	1,5	0	0	1
Abs. pour évènement familiaux	0	0	2	4	0	0
Arrêt de travail	0	0	0	2	33	0
Grève	0	0	0	0	0	0
Total jours absence	54	32	22,5	46	50	25



VII – INDICATEURS FINANCIERS

7.1 - Modalités d'exploitation du service

L'exploitation du service d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères s'effectue dans le cadre de marchés publics de service :



Date marché	Lot	Désignation	Prestataire	Durée en mois	Date fin
MARCHE FONCTIONNEMENT DU SERVICE A L'USAGER					
OMR					
01/01/2016		Collecte des OMR	SEPUR	60 **	31/12/2022
MARCHE EXPLOITATION DES 4 DECHETERIES					
01/01/2016	Lot n°1	Gardiennage	PACIFIC SERVICES	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°2	Transport et traitement du carton, du bois, tout-venant, végétaux et gravats	SOCCOIM	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°3	Transport et traitement de la ferraille	SOCCOIM	60 **	31/12/2020
01/01/2016	Lot n°4	Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	60 **	31/12/2020
DECHETS VERTS					
15/03/2019		Traitement et évacuation des déchets verts du SMIEEOM présents sur le site de Choussy	SETRAD	48**	14/03/2021
groupement de commande avec la CC du Romorantinais et du Monestois					
OMR					
01/08/2018		Stockage, transport et transport des OMR	SITA	78 **	31/01/2025
APPORT VOLONTAIRE					
01/08/2018	Lot n° 2	collecte et tri des emballages et des papiers ménagers sur les 2 territoires	SOCCOIM	78*	31/01/2025
02/08/2018	Lot n° 3	collecte et transfert du verre sur les 2 territoires	SOCCOIM	78*	31/01/2025
MARCHE DE FOURNITURES					
APPORT VOLONTAIRE ENTERRE					
nov.-17		Fourniture, pose et maintenance de colonnes enterrées (marché à bon de commandes - maximum 700 000 € ht)	Plastic Omnium	48	novembre-21

* marché renouvelable 2 fois 1 an

** marché renouvelable 1 fois 2 ans



7.2 – Bilan annuel

7.2.1 – Les ratios

Dépenses réelles de
fonctionnement/population :



Recettes réelles de
fonctionnement/population :



Dépenses d'équipement
brut/population :



7.2.2 – Le compte administratif 2020

Le Fonctionnement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	6 053 368,96		6 053 368,96
RECETTES	6 355 393,08	1 057 066,68	7 412 459,76

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées :

Libellé	Mandat émis en 2019 €	Mandat émis en 2020 €	% évolution
Dépenses réelles	5 065 824,29	5 521 427,80	8,99
Charges à caractère général	4 618 663,05	5 111 468,33	10,67
Autres charges de gestion courante	38 556,64	42 258,47	9,60
Charges du personnel	365 526,44	327 444,14	-10,42
Charges financières	11 826,16	9 469,26	-19,93
Charges exceptionnelles	31 252,00	30 787,60	-1,49
Dépenses d'ordre			
Opération d'ordre (immobilisation)	564 905,31	531 941,16	-5,84
Total	5 630 729,60	6 053 368,96	7,51



Rémunération des prestataires

La rémunération des prestations représente **90,32%** (93,11% en 2019) des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général).

Elles sont assurées par :



Prestations	Montant des prestations 2019 en €	Montant des prestations 2020 en €	% d'évolution
Collecte des OMR	1 614 979,47	1 729 771,08	7,11%
Transfert et traitement des déchets ultimes	889 455,02	1 021 849,51	14,88%
Collecte et tri des déchets valorisables	694 366,59	754 624,43	8,68%
<i>Emballage</i>	<i>510 016,83</i>	<i>562 035,13</i>	10,20%
<i>Verre</i>	<i>94 052,10</i>	<i>97 635,77</i>	3,81%
<i>Papier</i>	<i>90 297,66</i>	<i>94 953,53</i>	5,16%
Traitement et Evacuation des Déchets verts du Centre de transferts de Choussy	26 625,76	31 951,10	20,00%
Exploitation des déchèteries	1 074 883,60	1 078 620,87	0,35%
<i>Gardiennage,</i>	<i>148 465,73</i>	<i>217 637,54</i>	46,59%
<i>Transfert et traitement des déchets</i>	<i>815 479,49</i>	<i>743 683,11</i>	-8,80%
<i>Transport Ferraille</i>	<i>27 330,54</i>	<i>25 712,61</i>	-5,92%
<i>Transport et traitement des DDS</i>	<i>65 337,40</i>	<i>71 158,77</i>	8,91%
<i>Benne carton St Aignan</i>		<i>2 668,66</i>	
<i>Collecte et traitement des huiles usagées *</i>	<i>2 593,00</i>	<i>1 567,50</i>	-39,55%
<i>Déchèteries mobiles (St Aignan, Lassay et Mur)</i>	<i>10 734,33</i>	<i>10 489,76</i>	-2,28%
<i>Transport et traitement des pneus non conforme</i>	<i>4 943,11</i>	<i>5 702,92</i>	15,37%
TOTAL	4 300 310,44	4 616 816,99	7,36%

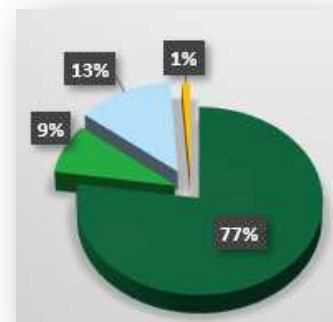


Les recettes de fonctionnement

Le financement est assuré par une ressource fiscale propre la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti**. Elle représente **77,39 %** des recettes (81,36% en 2019).

Ce financement est complété par les recettes provenant :

- ✓ 13% dotation et subvention (éco-organismes, Fctva.)
- ✓ 9 % produits et services (redevance spéciale, vente matériaux)
- ✓ 1 % autres (produits divers)



Libellés	Titre émis	
	2019 en €	2020 en €
Opération entre sections transférées	3 909,00 €	
Atténuations de charges	142,68 €	794,96 €
Produits des services :	567 670,64 €	535 500,98 €
Redevance spéciale	295 273,94	283 226,68
Facturation apport des professionnels en déchèteries	13 334,00	14 997,75
Produits ventes des matériaux :	257 862,70	230 620,85
VERRES (Verrallia)	54 716,90	46 265,06
PAPIER (UPM/Norske)	70 830,72	54 297,58
CARTON (Smurfit /Europac)	38 707,09	44 022,73
FLACONNAGES PLASTIQUES (Valorplast)	42 713,16	35 576,04
ALUMINIUM (Refeal Affimet)	1 730,83	3 479,61
ACIER (Arcelor Packaging)	11 049,23	12 722,43
DECHETERIE (carton)	35 830,64	34 257,40
FERRAILLE (Véolia propriété)		
Apports au centre de transfert (DV,...)	2 282,70	4 655,70
location broyeur	1 200,00	2 000,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 776 610,00 €	4 918 447,00 €
Dotation et subventions	444 782,84 €	830 758,10 €
Soutiens des Eco-organismes:	440 591,44	826 183,42
CITEO	309 563,78	698 184,55
CITEO (papier)	55 879,52	50 422,47
OCAD3E (déchets électriques)	39 658,29	33 150,47
ECO TLC (textiles)	5 043,30	5 043,30
ECO DDS (déchets dangereux diffus)	6 711,75	5 871,35
ECO MOBILIER	23 734,80	33 511,28
FCTVA	4 191,40	2 574,68
Subvention Région (spectacles scolaires)		2 000,00
Produits de gestions courantes	49 514,25 €	58 952,51 €
Produits financiers	179,68 €	2,21 €
Produits exceptionnels	28 076,52 €	10 937,32 €
RECETTES REELLES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	5 870 885,61 €	6 355 393,08 €

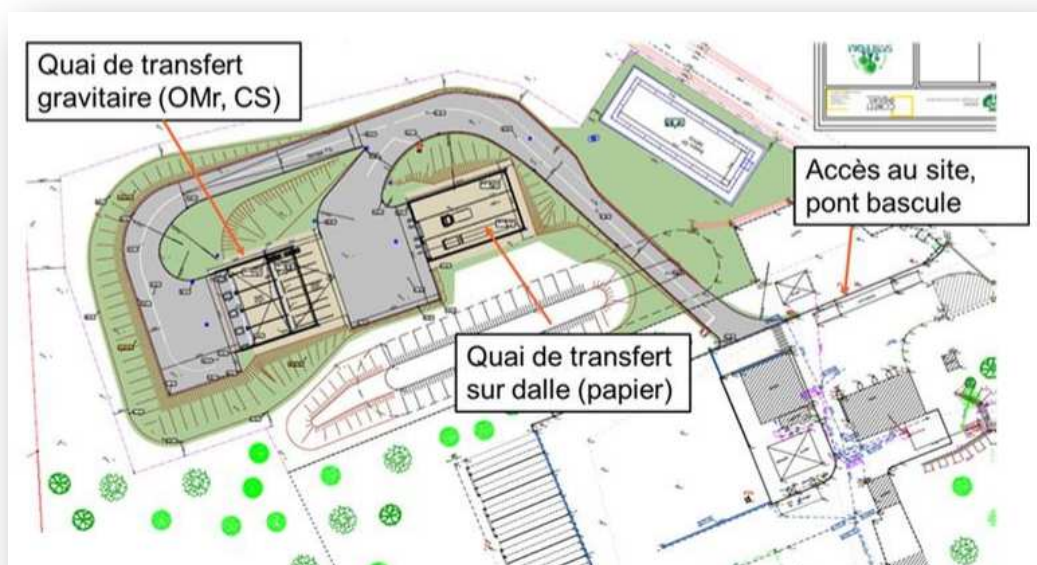


L'Investissement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Restes à réaliser à reporter en N+1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	1 927 431,84 €	42 469,21 €	1 338 942,16	3 308 843,21
RECETTES	3 063 291,21 €		742 809,88	3 806 101,09

Les recettes d'investissement

Libellés	Titres émis	
	2019 en €	2020 en €
Emprunts	31 252,00	1 800 000,00
Subventions		400 000,00
Remboursement CAB	10 690,14	589,03
FCTVA/excédent de fonct. capitalisés	72 901,52	275 736,14
Immobilisations corporelles		7 020,00
Opération d'ordre	564 906,31	531 941,16
Opérations pour compte de tiers	84 167,25	48 004,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	763 917,22	3 063 291,21



Les dépenses d'investissement

Libellés		Mandats émis	
		2019 en €	2020 en €
Immobilisations Corporelles et non corporelles		859 882,69	1 702 234,63
<i>Par opération d'équipement</i>			
10001	Acquisition de poubelles	72 862,20	37 116,00
	<i>bacs OMR</i>	60 245,40	23 004,00
	<i>Equipement benne système identification bacs omr</i>	-	14 112,00
	<i>Composteurs</i>	-	
	<i>corbeilles TOTEM</i>	-	
	<i>sacs de pré tri</i>	12 616,80	
10002	Acquisition colonnes	11 808,00	-
	<i>Panneaux et autocollants pav</i>	11 808,00	
	<i>Colonnes mobiles (pour manifestation)</i>	-	
10009	Bureaux administratifs	16 461,60	15 098,16
	<i>Logiciel</i>	1 711,80	3 051,60
	<i>Films</i>	4 800,00	5 487,36
	<i>Refonte site internet</i>	-	5 400,00
	<i>Roll up - support de communication</i>		1 159,20
	<i>VEHICULE SEAT ATECA</i>	9 949,80	
10010	Déchèteries	275 868,70	30 955,32
	<i>Réalisation massifs béton déchèteries</i>	-	3 192,00
	<i>caméras</i>	-	17 098,63
	<i>Chauffe -eau électrique déchèterie montrichard</i>	-	740,40
	<i>Travaux bordures déchèterie montrichard</i>	-	725,61
	<i>Réfection peinture local jardins déchèteries</i>	-	4 801,92
	<i>Aménagement mobilier - local déchèteries</i>	-	4 396,76
	<i>terrain Contres (acquisition et études)</i>	136 304,00	
	<i>installation et agencement divers</i>	139 564,70	
10011	Centre de transfert	166 520,12	1 479 682,87
	<i>Matériel et outillage technique</i>	6 145,80	
	<i>Motorisation portail</i>	-	4 296,00
	<i>Construction marché centre de transfert</i>	-	1 387 328,22
	<i>Installation pont bascule ROC V4</i>	-	20 496,96
	<i>Climatisation bureaux choussy</i>	-	6 848,83
	<i>Répétiteur</i>	-	2 677,97
	<i>Chauffe -eau et installation spots</i>	-	1 037,05
	<i>étude centre de transfert gravitaire</i>	113 751,60	54 867,84
	<i>logiciel de pesée</i>	2 494,80	
	<i>Subvention réfection route</i>	30 000,00	
		<i>pont roulant</i>	9 554,04
	<i>volets bungalow</i>	4 573,88	2 130,00
10013	Point apport volontaires enterrés	201 900,87	139 382,28
	<i>Colonnes enterrées</i>	201 900,87	139 382,28
Marché centre de transfert Choussy lot 1 VRD			28 000,00
Réfection peinture local déchèterie Billy			2 400,96
Fourniture et pose cuve EP étanche récupération			14 760,00
Opérations pour compte de tiers		84 167,25	23 374,80
Opérations d'ordre de transfert		3 909,00	
Emprunts		187 413,55	156 661,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 135 372,49	1 927 431,84





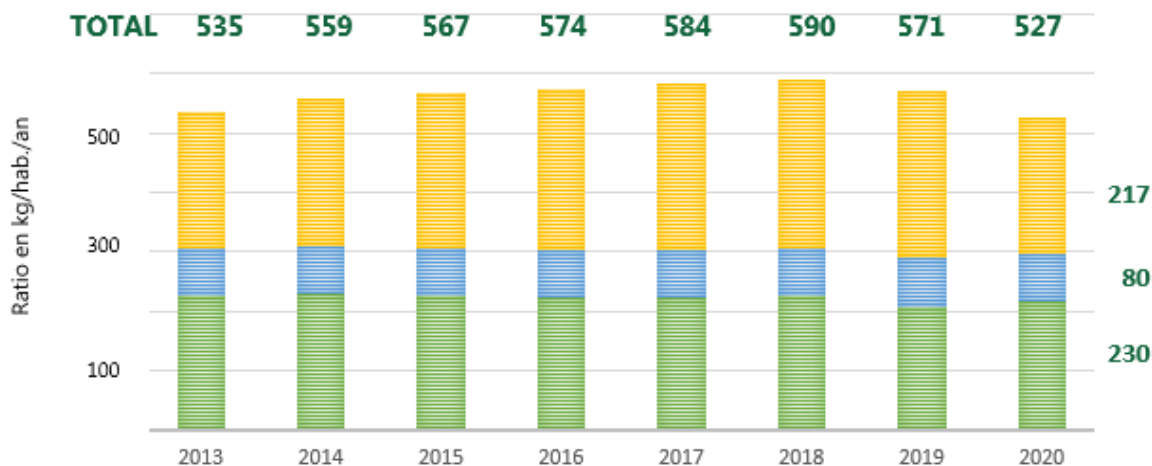
BILAN

Voici le bilan de l'année 2020 en comparaison avec l'année 2019.

Type de déchets	Tonnages collectés		Production moyenne par type de déchets (Kg/hab/an)		Evolution en %
	2019	2020	2019	2020	
Ordures Ménagères	10 731,970	11 133,020	207,00	216,63	4,65%
Emballages	1 030,500	1 008,220	19,88	19,62	-1,31%
Papiers	1 034,680	916,840	19,96	17,84	-10,62%
Verre	2 209,280	2 193,500	42,61	42,68	0,17%
Déchèterie	14 612,138	11 840,42	281,84	230,40	-18,25%
Totaux	29 618,568	27 092,001	571,29	527,17	

Pour rappel, en 2020, l'organisation des services du syndicat a été modifiée avec l'arrivée de la COVID. Des adaptations ont été nécessaires, ce qui explique en partie la baisse de certaines collectes, notamment en déchèterie.

Evolution de la production moyenne de déchets





Pourrions-nous mieux répartir
**LA PART DES ORDURES MÉNAGÈRES,
 EN TRIANT PLUS ?**







Projet de 2021

- 📌 **Extension des consignes de tri :**
 - ✓ **Avril 2021 : tous les emballages se trient ...**

- 📌 **Centre de transfert de Choussy :**
 - ✓ **Les quais de transfert prêts à recevoir les déchets ...**
 - ✓ **Nouvelle gestion des déchets verts**

- 📌 **L'enfouissement des colonnes de tri continue ...**

- 📌 **Le service communication recrute !**



SMIEEOM VAL DE CHER

✉ 22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY

☎ 02.54.75.76.66 du lundi au vendredi de 9h à 12h30
smieeom.val2c@orange.fr

Sur les réseaux :

<https://twitter.com/smieeom41>
<https://www.facebook.com/smieeom>

